

Résumé des changements du second rapport

CHAUDIÈRE-APPALACHES

Avec quatre des huit circonscriptions en déficit important d'électeurs, la Commission de la représentation électorale a proposé le retrait d'une circonscription dans la région de Chaudière-Appalaches en 2008, à l'occasion du rapport préliminaire. La Commission prévoit toujours un tel retrait au second rapport et suggère, de plus, des modifications visant à mieux distinguer le milieu urbain de la Ville de Lévis des autres milieux environnants.

Il est proposé de maintenir la circonscription des Chutes-de-la-Chaudière à l'intérieur du territoire lévisien et de rétablir celles de Beauce-Nord et de Beauce-Sud à leurs limites actuelles. Ce faisant, la circonscription de Lotbinière ne peut plus être agrandie au sein de la Ville de Lévis. La Commission suggère donc de l'agrandir vers une autre circonscription aux prises avec un déficit d'électeurs, celle de Frontenac, pour former la nouvelle circonscription de Lotbinière-Frontenac.

Plus à l'est, la circonscription proposée de Bellechasse se voit à nouveau ajouter le quartier de Pintendre de la Ville de Lévis; un compromis qui a été bien accueilli de façon générale. La nouvelle circonscription de la Côte-du-Sud est aussi proposée tel qu'au rapport préliminaire, couvrant intégralement les MRC de Montmagny, de l'Islet et de Kamouraska.